



**CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DE LA COMPAGNIE TUNISIENNE POUR L'ASSURANCE
DU COMMERCE EXTERIEUR**

- COTUNACE S.A-

Société anonyme au Capital de 26.500.000 dinars

Siège Social : 14 Rue Borjine Montplaisir Tunis 1073

RNE : 0032415W

Les actionnaires de la Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur (COTUNACE) sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le **Jeudi 15 Juin 2023 à 09 h** à son siège social : 14 rue Borjine Montplaisir- 1073 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- 1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2022**
- 2. Lecture des rapports Général et Spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2022**
- 3. Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers de l'exercice 2022**
- 4. Approbation des conventions relatives à l'article 200 et suivant du Code des Sociétés Commerciales**
- 5. Quitus aux administrateurs pour l'exercice 2022**
- 6. Affectation du résultat 2022**
- 7. Fixation du montant des jetons de présence aux membres du Conseil d'Administration et aux membres des Comités Permanents**

PROJET DE
Résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire
Du 15/06/2023

Première résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration et du rapport général du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2022, approuve les états financiers tels qu'ils sont présentés à l'assemblée.

Cette résolution est adoptée à.....

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire a pris connaissance du rapport spécial du commissaire aux comptes relatif aux opérations stipulées à l'article 200 et suivants du code des sociétés commerciales et approuve les conventions y afférentes.

Cette résolution est adoptée à

Troisième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier et sans réserve aux membres du conseil d'administration au titre de leur gestion pour l'exercice 2022.

Cette résolution est adoptée à.....

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, sur proposition du conseil d'administration, décide d'affecter le résultat de l'exercice 2022 comme suit :

	En Dinar
Bénéfice de l'exercice 2022	4.764.603,164
Report à nouveau	9.423,614
Total	4.774.026,778
Réserve légale	238.701,339
Réserve facultative	3.780.000,000
Dividende à distribuer (2 % de la valeur nominale)	530.000,000
Réserve pour fonds social	220.000,000
Report à nouveau	5.325,439

Elle décide de fixer le montant du dividende unitaire à 2,000 dt, soit un total de 530.000,000 dt.

La date limite pour la distribution des dividendes sera le 13/09/2023

Cette résolution est adoptée à

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe le montant des jetons de présence à servir aux membres du conseil d'administration et aux membres des comités permanents à 5 000 DT net par membre au titre de l'exercice 2022 sans cumul des jetons en cas de participation d'un administrateur à plus d'un comité, et en tenant compte de la présence dans les réunions.

Cette résolution est adoptée à.....

Sixième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tout pouvoir au mandataire légal de la société ou à son représentant à l'effet d'accomplir toutes formalités de dépôt, de publications légales et autres.

Cette résolution est adoptée à.....